

# ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE.

**ABONNEMENT.**  
**Saumur :**  
 Un an. . . . . 30 fr.  
 Six mois. . . . . 16  
 Trois mois. . . . . 9  
**Poste :**  
 Un an. . . . . 36 fr.  
 Six mois. . . . . 18  
 Trois mois. . . . . 10  
**On s'abonne**  
 Chez MM. G. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
 Passage des Princes,  
 A PARIS,  
 et chez tous les Libraires.

**INSERTIONS.**  
 Annonces, la ligne. . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . 30  
 Faits divers, — . . . 75  
 S'adresser, pour l'insertion  
 des annonces, à M. PAUL  
**GODET**, imprimeur, place  
 du Marché-Noir.  
**On s'abonne**  
 Chez MM. LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>  
 Place de la Bourse,  
 A PARIS,  
 et chez tous les Libraires.

**ADMINISTRATION,**  
 Rue du Marché-Noir.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

**ANNONCES ET ABONNEMENTS,**  
 Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

## LE VOLONTARIAT D'UN AN.

L'institution du volontariat d'un an est appelée à exercer sur notre état social et particulièrement sur l'instruction de la jeunesse une influence qui sera considérable et qui peut être profondément utile, si le gouvernement sait mettre à profit l'immense pouvoir que lui donne la loi de recrutement. On sait que l'article 53 de cette loi admet au bénéfice de l'engagement conditionnel d'un an les bacheliers, les jeunes gens pourvus de certains diplômes et les élèves de plusieurs écoles spéciales. L'article 54 offre une bien plus grande latitude. Il est ainsi conçu :

« Indépendamment des jeunes gens indiqués en l'article précédent, sont admis, avant le tirage au sort, à contracter un semblable engagement ceux qui satisfont à un des examens exigés par les différents programmes préparés par le ministre de la guerre et approuvés par décrets rendus dans la forme des règlements d'administration publique. »

Cet article met entre les mains du ministre de la guerre l'avenir intellectuel d'une partie de la jeunesse française. Le nombre des volontaires d'un an, fixé chaque année par le ministre, sera vraisemblablement très-élevé, surtout tant que le gouvernement aura à sa tête un homme disposé, comme l'est M. Thiers, à alléger le plus possible le fardeau du service obligatoire. De même qu'autrefois les familles se préparaient de bonne heure, par des années d'économie et de sacrifices, à racheter leurs enfants, elles songeront maintenant à leur procurer le moyen de contracter un engagement d'un an. Or, il faudra, pour atteindre ce but tant convoité, pouvoir supporter les frais d'habillement, d'équipement et d'entretien, dépense moins considérable à coup sûr que celle de l'exonération; mais il faudra aussi que les jeunes gens satisfassent aux examens prescrits.

Quel sera le programme, ou plutôt quels seront les programmes de ces examens? Si les programmes sont insignifiants, si

les examinateurs chargés d'interroger les candidats s'acquittent de leur tâche avec mollesse ou avec une indulgence excessive, les garanties exigées par la loi seront presque illusoire, et le volontariat d'un an ne sera, comme la faculté du remplacement, qu'une prime offerte à la fortune, qu'un avantage accordé aux classes aisées sur les classes pauvres.

Si, au contraire, le gouvernement veut stimuler l'activité de la jeunesse par des programmes sérieux et sérieusement appliqués, on verra les familles consacrer à l'instruction de leurs enfants autant de soin et d'attention persévérante qu'elles mettaient naguère d'ardeur à amasser la somme nécessaire pour acheter un remplaçant.

Dès que les programmes seront connus de tous, dès que l'institution nouvelle aura fonctionné sous les yeux des populations, qui comprennent mal les textes de loi, mais qui en comprennent fort bien l'application, toute une jeune génération se mettra à l'œuvre, et s'y mettra avec zèle, si on ne lui rend pas, par trop de complaisance, le but trop facilement accessible.

Si l'on voit un assez grand nombre de candidats refusés à cause de l'insuffisance de leur instruction, les enfants qui appartiennent à des familles aisées ne compteront pas uniquement sur leur argent pour se soustraire à l'obligation de rester cinq ans sous les drapeaux.

Le gouvernement pourra, d'autre part, stimuler le zèle des enfants des familles pauvres, s'il use avec largeur et avec discernement de la faculté que lui accorde l'article 55 :

« L'engagé volontaire d'un an est habillé, monté, équipé et entretenu à ses frais.

» Toutefois, le ministre de la guerre peut exempter de tout ou partie des obligations déterminées au paragraphe précédent les jeunes gens qui ont donné dans leur examen des preuves de capacité et justifient, dans les formes prescrites par le règlement, être dans l'impossibilité de subvenir aux frais résultant de ces obligations. »

Comme on ne doit pas supposer que la faveur exerce jamais quelque influence sur

l'application d'aucun des articles de la loi militaire, il y aura en quelque sorte, pour les jeunes gens qui voudraient participer aux avantages du volontariat d'un an sans en pouvoir supporter les frais, des bourses accordées à la capacité, c'est-à-dire au concours, car on serait évidemment forcé de suivre, pour la distribution des dispenses, l'ordre dans lequel les jeunes gens pauvres se seraient eux-mêmes placés par leur examen.

Il dépend donc du ministre de la guerre, ainsi que du Conseil d'Etat qui doit être consulté sur la rédaction des programmes, de donner à l'instruction publique une forte et durable impulsion. Il ne faut que des programmes bien faits et bien appliqués pour élever en peu d'années le niveau intellectuel de la jeunesse française, car jamais on n'a offert au travail des écoliers une prime à laquelle les parents attachassent autant de valeur qu'ils en attacheront certainement à celle qu'offre aujourd'hui le volontariat d'un an.

Peut-être faudra-t-il pour la première année, même pour la seconde, recourir à des programmes transitoires moins étendus, et apporter dans les examens plus d'indulgence qu'il ne conviendra d'en montrer plus tard. Mais il serait utile d'accroître progressivement les exigences de l'examen, et de publier dès maintenant des programmes définitifs, qui désignent d'avance aux enfants le but qu'ils auront à atteindre un jour.

On ne saurait donc trop insister sur l'importance de cette question, dont le gouvernement s'occupera avec toute l'attention qu'elle mérite, s'il veut travailler efficacement à préparer à la France des générations laborieuses et instruites.

(Courrier de France.) RAUL FRARY.

On lit dans la Province, de Bordeaux, 17 courant :

Les communards font patte de velours à l'armée parce qu'ils en ont peur, et qu'ils voudraient bien la corrompre; mais la meilleure preuve qu'ils ne font pas leurs frais, c'est la haine vivace, la répulsion instinctive que leur inspire l'uniforme. C'est le sentiment du voleur pour le gendarme.

L'esprit de vengeance qui anime toute la race des Catilina contre la force publique se traduit de temps à autre, et trop fréquemment, sans nul doute, par des agressions, par d'odieuses guet-apens, par des injures gratuites.

Le 15 août, un dragon appartenant au 17<sup>e</sup> régiment passait sur le quai Deschamps, à la Bastide, quand il fut assailli à l'improviste par plusieurs individus, désarçonné et roué de coups. Dans sa chute, le malheureux s'est fracturé la jambe, et l'on a dû le transporter à l'hôpital Saint-André.

Des bateliers, témoins du fait, avaient l'indignité de crier : à l'eau !

Deux des principaux auteurs de ce lâche attentat ont été arrêtés; les autres sont l'objet d'actives recherches.

La gendarmerie, qui est accourue sur les lieux, a imposé par son attitude à la foule et prévenu une émeute.

Le dragon victime de la brutalité de quelques misérables faisait partie de ces vedettes détachées par ordre supérieur le long des quais pour empêcher les militaires de se baigner aux endroits dangereux; c'est en revenant de sa tournée qu'il a rencontré les gredins qui se sont jetés sur lui.

Ces accidents sont très-malheureux, mais ils ont quelque chose de providentiel : il est bon que l'armée sache où sont ses véritables amis.

On lit dans le Toulonnais :

Ce qui est déplorable, c'est l'impunité avec laquelle on pille les maisons de campagne dans la banlieue de Toulon.

Les maraudeurs qui se livrent à cette dangereuse industrie ne sont pas difficiles, ils font une razzia générale de tout ce qui leur tombe sous la main; ils déménagent une habitation sans rien laisser à la traîne.

Lorsqu'ils ont dévalisé la campagne de Massillon, à deux pas de la ville, tout y a passé, le linge, la vaisselle, l'argenterie, les objets de toilette, la cave à liqueurs, les armes, six parapluies et ombrelles, jusqu'aux ciseaux et aux limes à ongles, articles d'un luxe superflu pour des vauriens qui ont les doigts si crochus !

Ces jours derniers, ils ont saccagé la villa Roux, au quartier de Sainte-Marguerite.

Le propriétaire, retenu à Paris par ses fonctions

## Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

### LES FAUCHEURS DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

#### CHAPITRE IX. LE DERNIER BANQUET.

(Suite.)

Personne, parmi les membres du Comité secret, n'avait douté que l'insultante proclamation de Son Excellence ne mit enfin le feu aux poudres, et que cet outrage cynique à la douleur et la pudeur publiques ne fit éclater spontanément un soulèvement que deux ans de persécutions n'avaient encore pu exciter.

Des mesures furent prises en conséquence.

Ces jeunes gens, qui allaient combattre pour la religion et pour la patrie, n'étaient pas un vil ramassis de condottieri, n'ayant d'autres qualités qu'une bravoure bestiale; ils étaient plus que des patriotes sincères et braves, ils étaient chrétiens et s'en faisaient gloire.

Comme les martyrs, avant de descendre dans le cirque où ils devaient mourir, ils voulurent se préparer à la mort par de saintes agapes et s'asseoir tous ensemble, avant de se séparer, au saint banquet de la communion.

Quand la nuit fut arrivée, pendant que le gouverneur et ses acolytes rivalisaient de zèle entre eux à qui imaginerait le plus sanglant outrage à infliger à la Pologne mourante, cent cinquante ou deux cents jeunes hommes, au péril de leur vie, se rendaient furtivement à l'église des Bernardins.

Des prêtres les y attendaient, aussi au péril de leur vie.

Le temple était silencieux et sombre

comme les Catacombes, au temps des persécuteurs romains.

Au dedans, la nuit; au dehors, la neige durcie par le froid, enveloppait l'édifice de son blanc suaire, et l'on n'entendait d'autre bruit que le cliquetis des baionnettes ou le pas régulier et sourd des chevaux.

Les bourreaux avaient cependant relâché leur surveillance à dessein; les portes étaient mal gardées et les patrouilles avaient l'ordre de laisser s'évader de la ville les rebelles sans armes, dont le froid et la faim feraient bonne justice.

Il entra dans la politique russe de provoquer le mouvement avant le printemps. C'était un moyen de se débarrasser de ceux dont le patriotisme et l'énergie pouvaient être le plus à craindre. La mort les attendait, affreuse, inévitable dans les bois, et s'ils osaient en sortir, on les écraserait, on les fusilleraient, comme réfractaires ou insurgés. De toute manière la Pologne serait purgée de cette vile canaille.

Il n'est pas difficile de vaincre, quand on a l'hiver russe pour auxiliaire, cet hiver mor-

tel qui fut seul, en 1812, le vainqueur de la grande armée.

Enfermés dans l'enceinte de la vieille église, où leur nombre grossissait sans cesse, les condamnés à mort s'agenouillèrent un à un aux pieds des religieux pour confesser leurs fautes; ils voulaient être purs en combattant pour une cause sainte.

Parmi ces hommes qui se confessaient, il y avait d'opulents fils de famille, de pauvres paysans, des soldats et des employés, des artistes et des étudiants, des seigneurs et des serfs. Quand l'absolution fut descendue sur leurs têtes, il n'y eut plus que des chrétiens, des hommes libres et égaux devant Dieu et devant la patrie; ils se groupèrent au pied de l'autel, résolu et recueillis, et la messe commença.

C'était le moment où l'ignoble espion venait de se laisser tomber sur la neige, à la porte de l'église; il ne pria pas, lui, il guettait sa proie et calculait le prix que lui rapporterait sa capture.

On sait comment Narbut déjoua ses desseins; l'ardent patriote eût pu écraser le

d'inspecteur général du service de santé, n'avait pas mis les clés à leur disposition ; mais ils ont sup- plé à cet oubli en défonçant les portes et en brisant les meubles.

Tout le mobilier a été saccagé.

C'était un véritable désastre, et cependant, dans un quartier aussi populeux et aussi bien habité, personne n'a rien vu, rien entendu.

Comment ces malfaiteurs ont-ils pu exécuter leur opération et circuler sur les routes en emportant tant de bagages ? C'est ce que l'on n'a pas encore pu s'expliquer.

## SEUL !...

Nous avons trouvé hier soir dans le *Natio- nal* une perle finement enchâssée, et dont nous voulons que nos lecteurs puissent, à leur tour, admirer l'éclat.

La voici :

« Plusieurs journaux ont annoncé que M. Barthélemy Saint-Hilaire avait donné hier un grand dîner à la Présidence. Nos confrères nous sauront peut-être gré de ne pas attendre qu'ils aient publié les noms des convives et le menu repas pour leur apprendre que M. Barthélemy Saint-Hilaire a dîné seul hier, comme il le fait chaque jour depuis le départ du Président. »

Pauvre M. Barthélemy Saint-Hilaire ! Voilà bientôt deux semaines qu'il dîne tout seul ! Vraiment nous le plaignons sincère- ment. Et pourquoi donc est-il ainsi « de soli- tude ? » Est-ce une punition que lui a in- fligée le Président pour avoir écrit trop de lettres ? Et où dîne-t-il encore ? Est-ce à la table ordinaire ? ou bien M. Thiers pousse- t-il la sévérité jusqu'à le faire manger, comme les mauvais écoliers, comme les cancre, « à la petite table ? » Le *National* de- vrait nous édifier sur ce point.

Et que peut-il faire, M. Saint-Hilaire, pen- dant ce solitaire dîner où ne sont même ad- mis ni M. Cochery, ni les sous-secrétaires, ni le correspondant présidentiel du *Times* ? Sans doute, il est obligé, pour occuper ses loisirs pendant ce dîner, de lire le *Bien pu- blic* ou le *National*. Pauvre, pauvre M. Bar- thélemy Saint-Hilaire !

Mais enfin, voyons ! Ce ne sont pas les convives qui doivent manquer au puissant secrétaire du Prince. Les courtisans seraient sans doute nombreux qui consentiraient à lui offrir et l'encens et le sel. Serait-ce donc l'argent qui fait défaut à Versailles ? Aurait- on emporté la cassette à Trouville ? Et en se- rions-nous réduits à apprendre un matin par le *National* que M. Barthélemy Saint- Hilaire, invité à quelque soirée officielle des *Débats* ou du *Siècle*, et réduit à ses pro- pres ressources, se sera écrié devant les ha- bits élégants de MM. Lemoine ou Casta- gnary :

Moi qui n'ai pas dîné pour acheter des gants !

(*La Patrie.*)

serpent, mais il était de ceux qui se défen- dent et qui n'assassinent pas ; il lui donna la vie au péril de la sienne.

Puis, après s'être réconcilié, il alla s'age- nouiller, avec ses frères, devant l'autel de Celui qui a dit : « Venez à moi, vous tous qui êtes affligés et je vous consolerais, » et reçut avec eux le Pain des forts.

Le divin sacrifice terminé, les Polonais se serrèrent la main une dernière fois et se dis- persèrent. Vingt minutes plus tard, ils s'é- loignaient de Varsovie.

Narbut, lui, n'en sortit pas ; il voulait, dù- il périr, pousser le premier cri : Aux armes !

Il voulait surtout sauver les conscrits.

Dans sa préoccupation, il oublia le reptile qui se tordait sur la neige.

Les cordes qui serraient les chevilles et les poignets de Krapoulof étaient nouées de main de maître ; seul, l'espion n'eût jamais pu s'en délivrer, et le bâillon qui lui couvrait la bouche l'empêchait d'ap- peler au secours.

Le froid commençait à le paralyser, quand une patrouille passa. Ses gémisse-

## ENCORE L'EMPRUNT

ET LA PRESSE PARISIENNE.

Le journal la *Sarthe*, qui le premier, croyons-nous, a parlé des faveurs dont un assez grand nombre de feuilles parisiennes auraient été l'objet à propos et à l'aide de l'Emprunt, ne se tient pas pour battu par les dénégations que M. Victor Lefranc au- rait opposées aux observations qui lui ont été faites à ce sujet.

La *Sarthe*, qui veut absolument avoir le mot de cette énigme, interpelle aujourd'hui directement ceux des journaux de Paris qui, d'après elle, auraient été le plus grassement rétribués.

Il nous paraît difficile que ces journaux se renferment plus longtemps dans le mu- tisme.

Voici en quels termes la *Sarthe* pose cette question :

« On verra plus loin, dans un compte- rendu de la dernière séance de la commis- sion de permanence de l'Assemblée natio- nale, que M. le ministre de l'intérieur, in- terrogé sur des souscriptions irréductibles d'emprunt qui auraient été accordées à cer- tains journaux, aurait nié d'une façon abso- lue que le gouvernement fût l'auteur de ces dons. Comme nous sommes les promoteurs de cette nouvelle, nous devons répondre aux allégations de M. Lefranc.

» Nous ne pouvons mettre en doute la parole de l'honorable ministre de l'intérieur, mais le fait n'en reste pas moins positif, nous l'affirmons de nouveau.

» La plupart des journaux de Paris ont reçu, à cette occasion, des sommes d'em- prunt irréductibles considérables. Nous croyons, en effet, que ce n'est pas l'ad- ministration qui les leur a données direc- tement, mais chacun nommé, à Paris, la maison de banque qui a été ou qui s'est chargée de ces libéralités. Le gouvernement n'a rien donné, soit, mais qui donc avait in- térêt si ce n'est l'administration, à allouer ces subventions qui atteignent des chiffres considérables ?

» Si M. le ministre de l'intérieur, qui ne peut pas ignorer ces faits, ne veut pas nous donner des explications, nous n'en poursui- vrons pas moins une enquête absolument nécessaire. Cette fois c'est près des jour- naux eux-mêmes que nous chercherons des éclaircissements. Depuis une dizaine de jours, plusieurs feuilles de Paris ont repro- duit nos questions à ce sujet ; il n'a été fait aucune réponse à nos allégations.

» Aujourd'hui nous nous adressons direc- tement aux trois journaux qui passent pour avoir eu la plus large part de la bien- faisante rosée qui a été répandue sur la presse parisienne.

» Le *Rappel*, le *Bien public* et le *Journal des Débats* n'ont-ils pas obtenu des parts considérables et irréductibles d'emprunt ?

» Quel est l'auteur de ces largesses ?

» Si le gouvernement y est étranger, qui donc pourrait avoir intérêt à les faire ? Le *Bien public* est mieux placé que personne pour répondre à nos questions. »

ments attirèrent l'attention. Un soldat coupa ses liens.

Krapoulof, rendu à la liberté, se frotta les mains et le visage avec de la neige pour rétablir la circulation du sang ; puis, sûr qu'il n'était ni mort ni blessé, il examina avec soin, à la clarté du réverbère, le fouldard qui lui avait servi de bâillon.

Il songeait à le déposer comme pièce de conviction, mais voyant que le tissu était en soie et presque neuf, il l'enfoura dans sa po- che en murmurant le mot *casuel*.

C'était toujours cela de gagné.

Quant au coup de pied, il n'y songeait plus, il en avait tant donné à ses inférieurs, tant reçu de ses chefs, qu'un de plus ou un de moins n'entraînait pour rien dans son compte courant.

Narbut était allé surveiller l'impression de la réponse du Comité au compte-rendu de la gazette ; l'homme de la police se hâta d'aller dénoncer les patriotes.

Il comptait sur un rapport, d'abord pour se donner du relief et par là obtenir un avan- cement rapide, ensuite il nourrissait l'espoir

## AUTRE TEMPS... AUTRES PAROLES !

Le *Siècle*, qui aujourd'hui ne perd pas une occa- sion d'encenser M. Thiers et de lui prodiguer tous les éloges, n'a pas toujours pensé ni écrit de même. Quand il arrive qu'un journal parle, non pas irrévé- rencieusement, mais avec liberté, de M. Thiers et de sa politique, l'on voit aussitôt la feuille de la rue Chauchat crier à l'anathème.

Voici cependant ce qu'à Bordeaux, il y a un an et demi, le *Siècle* disait sur le Président de la Répu- blique. Et notez que ledit *Siècle* avait alors, en pro- vince, pour rédacteur en chef M. Castagnary, qui depuis a repris sa place, à Paris, au journal de la rue Chauchat, dont il est l'un des collaborateurs les plus influents. Mais laissons la parole au *Siècle* de 1871 :

« Il est des hommes néfastes dont la carrière po- litique a toujours été nuisible à la vraie grandeur et à la liberté de leur pays : tel est M. Thiers.

» M. Thiers n'est qu'un Ollivier réussi...

» M. Thiers, puisqu'il faut l'appeler par son nom maudit, couronne dignement sa longue carrière d'intrigant...

» Le petit diplomate qui se dit l'envoyé de la Ré- publique française, et qui n'a été que le mission- naire des partis monarchiques de France et d'Eu- rope.

» M. Thiers a-t-il été assez sot pour ne pas sentir l'ironie sanglante du ministre césarien allemand ?

» Pour apaiser les haines, quels sont les hom- mes chargés de préparer la réconciliation et la paix ?

» Du côté de la France, Thiers, que son étroite- tesse de vues, ses discours contre l'unité alle- mande (!!), sa politique mesquine et rétrograde...

» La raison qui fait que la perspicacité de M. Thiers est restée en défaut à Saint-Petersbourg, tout aussi bien que son patriotisme à Versailles ?

» — Eh bien ! la France l'a devinée.

» — C'est qu'on n'est pas à soixante-quatorze ans ce qu'on était à quarante. Il vient dans la vie un âge où, si bien doué qu'on ait été au début, il faut songer, comme Tircis, à faire sa retraite : M. Thiers est arrivé à cet âge. » (*Gazette de France.*)

## M<sup>lle</sup> LOIZILLON.

La *Patrie* reçoit la lettre suivante :

« Segré (Maine-et-Loire), 19 août.

» Monsieur le directeur,

» La *Patrie* du 18 août contient une note qui commence par ces mots : « On n'a pas oublié que M. Saint-René Taillandier a fait une opposition très-énergique à M<sup>lle</sup> Loizillon, la fameuse inspectrice laïque, la protégée de M. Jules Simon. Or, il paraît qu'en ce moment M. Saint-René Taillandier porte

de grossir son casuel dans les visites domi- ciliaires qui en seraient la conséquence nécessaire.

Malheureusement le gouverneur n'avait pas daigné lui confier le pillage de l'église, où il comptait bien s'approprier quelque croix ou quelque calice d'or, mais par com- pensation, l'Excellence l'avait spécialement chargé d'assurer la capture du professeur de musique.

Or, à n'en pas douter, le rebelle était ca- ché dans quelque opulente maison ; c'était là du moins que le rapace Krapoulof se proposait de le chercher. « Si je ne l'y trouve pas, se disait-il, tant mieux, je le chercherai ailleurs, et j'aurai bien du mal- heur si la recette n'est pas abondante. »

Ce raisonnement n'était pas sans quelque justesse. Au sortir de la demeure de Narbut, où il n'avait trouvé que quelques cahiers de musique et un portrait de l'empereur au- quel, dans sa précipitation à retirer l'image sainte, Narbut avait irrespectueusement crevé un œil et arraché toute une joue, il avait fouillé assez fructueusement le maga-

la peine de sa révolte contre le maître... Permettez-moi de vous dire que vos rense- gnements sur ce point sont tout-à-fait inexacts. Assurément, si M<sup>lle</sup> Loizillon est coupable des faits qu'on lui impute, elle aurait trouvé chez moi une opposition éner- gique, mais je suis en mesure d'affirmer que M<sup>lle</sup> Loizillon est à l'abri de tout reproche.

» Les personnes honorables, et quelques- unes même très-haut placées, qui ont dé- noncé M<sup>lle</sup> Loizillon comme une inspectrice anti-chrétienne, ont été trompées par de faux rapports. Je n'ai pas le moindre doute à ce sujet. Pendant mon séjour de deux ans et demi au ministère de l'instruction publi- que, j'ai eu plusieurs fois l'honneur de rece- voir des supérieures de communautés reli- gieuses qui venaient me parler avec recon- naissance des conseils que M<sup>lle</sup> Loizillon leur avait donnés pour la direction de classes, des réformes qu'elle avait indiquées, des méthodes qu'elle avait introduites ; elle vantaient son intelligence, son activité, son zèle pour l'éducation religieuse et morale sans laquelle l'instruction des enfants (M<sup>lle</sup> Loizillon insistait sur ce point) est toujours insuffisante et funeste.

» Quant à l'affaire de Marseille qui a fait tant de bruit, nous savons aujourd'hui la vérité dans tous ses détails. Un inspecteur général, dont les sentiments catholiques sont bien connus, M. Eugène Rendu, a été envoyé sur les lieux pour faire une enquête. L'instruction a été conduite avec un soin mi- nutieux et il en résulte que M<sup>lle</sup> Loizillon a été indignement calomniée. Il est regrettable que cette affaire n'ait pas été portée à la tri- bune de l'Assemblée nationale ; on m'assure que plusieurs députés catholiques, entre au- tres l'honorable M. Keller, se seraient levés pour défendre M<sup>lle</sup> Loizillon.

» Je vous prie, monsieur le directeur, dans l'intérêt de la vérité et de la justice, de vouloir bien publier cette lettre.

» Agréez, etc.

» SAINT-RENE TAILLANDIER. »

## ALGÉRIE.

Nous résumons ci-après les derniers rap- ports parvenus au ministère de l'intérieur sur la situation de l'Algérie :

ALGER.

La situation politique n'a point éprouvé de changement.

La variole est combattue avec succès et a perdu partout de son intensité.

Nous n'avons point de renseignements certains sur les bandes insoumises qui sont groupées au sud de Melili. Suivant les uns, elles seraient toujours disposées à faire des ouvertures de soumission ; suivant les au- tres, elles céderaient aux suggestions des Ouled-Sidi-Cheikh et se prépareraient à ten- ter un coup de main contre les tribus. Cette incertitude sur leurs intentions est nuisible au commerce du Sud, bien que des mesures aient été prises pour protéger nos popula- tions sahariennes, et particulièrement le Mزاب, contre toute attaque.

sin d'un horloger et deux ou trois maisons particulières.

Quelques poignées de roubles, quatre ou cinq montres, une tabatière et deux cou- verts d'argent gonflaient déjà ses poches, quand, avec le général, tout aussi honnête- ment chargé que lui, il aperçut, sur la place aux Herbes, au milieu d'un groupe nom- breux, Frantz Muller, en personne, lacérant l'affiche gouvernementale, à peine sortie des presses de la gazette.

La poursuite avait aussitôt commencé.

Sur la place, encombrée par les bancs des revendeurs, les sacs remplis de grains, les monceaux de choux et de poissons gelés, une course au clocher n'était pas chose fa- cile, d'autant plus que les Polonais, pour venir en aide au fugitif, multipliaient, sous prétexte de faire place, les obstacles devant les Cosaques, que le gros général, essoufflé et asthmatique, ne suivait qu'à grand-peine, jurant, blasphémant, s'embarrassant avec son sabre, trébuchant sur les choux et se heurtant aux angles de tous les étaux.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le calme se maintient dans l'intérieur de cette province, ainsi que sur la frontière. Nos marchés continuent à être très-fréquentés par les tribus marocaines limitrophes.

Nos Sahariens sont tous installés dans leurs campements d'été, où ils complètent leurs approvisionnements de grains.

Si-Kaddour-ben-Hamza était, aux dernières nouvelles, campé à une demi-journée de Coléah. Il entretenait des relations constantes avec les tentes insurgées et cherchait à recruter des partisans dans le Sud. Il aurait même envoyé, dans ce but, des émissaires aux Doui-Menia, dans le Maroc; ils auraient été froidement accueillis par cette tribu, qui a d'excellents rapports avec nos indigènes, depuis l'entrevue d'El-Aricha. Les menées de Si-Kaddour-ben-Hamza sont surveillées avec le plus grand soin, afin que nos populations soient prévenues à temps de ses mouvements, s'il mettait à exécution les projets qui lui sont attribués.

CONSTANTINE.

Nous n'avons à signaler aucun événement important.

L'état sanitaire est excellent, et les indigènes achèvent, au milieu de la tranquillité générale, la récolte du blé, qui est abondant et d'une qualité supérieure.

A Ouargla, le bruit d'une agression prochaine des Ouled-Sidi-Cheikh a préoccupé un instant les esprits.

Nos nomades sont sur leurs gardes et à l'abri d'une surprise. (La Presse.)

## Chronique de l'Ouest

ET

### CHRONIQUE LOCALE

Nous avons reçu la lettre suivante de MM. les curés de la ville :

Saumur, le 22 août 1872.

A M. le Maire et à MM. les membres du Conseil municipal de Saumur.

Messieurs,

Votre délibération du 16 courant, que vous venez de publier avant de nous en avoir donné avis préalable, ne dit rien de nouveau, ne change rien à la question, ne fait que constater le même excès de pouvoir.

Rétablissons les faits :

1° C'est vous qui avez pris l'initiative de la publicité. Le rapport de la commission et le vote du conseil pour la suppression des traitements ont paru dans les journaux, sans aucune participation de notre part, sans qu'il nous en ait été donné connaissance ;

2° Les termes peu mesurés et peu dignes sont également partis tout d'abord du conseil municipal. Ceci est évident. A chacun sa responsabilité. Nous vous avons reproché, en effet, Messieurs, d'avoir touché à notre honneur, et vous ne pourrez jamais vous laver de ce reproche, hélas ! trop mérité. Ce qui est écrit est écrit. N'est-ce pas vous qui avez écrit : « Votre commission ne peut admettre l'état des recettes de quatre fabriques... la fiction ou la dissimulation y apparaissant trop fréquemment... en présence de telles irrégularités calculées ; elle vous propose, etc., etc. »

Eh bien ! savez-vous comment, dans le public honnête, on a traduit ces paroles ? Je ne le dirai pas. Mais je crois que vous êtes avoué, Monsieur le Maire, et alors vous devez savoir très-bien comment, au Palais, on pourrait qualifier un pareil langage.

Vous nous aviez donc constitués dans le cas de légitime défense, et il nous semble que vous n'avez pas trop à vous plaindre d'avoir été repoussés un peu rudement.

Pour surcroît d'aggravation, M. le Maire déclare que s'il n'avait eu affaire qu'à MM. les Curés, il n'aurait pas donné suite à la question devant le Conseil municipal. Merci, Monsieur, de votre insultant dédain. Mais il faut pourtant que vous sachiez que MM. les Curés sont les premiers représentants des fabriques ; comme aussi il faut que vous sachiez que MM. les Curés de la ville de Saumur, en particulier, occupent une position considérable, et peuvent traiter de pair avec vous.

3° Nous connaissons le décret du 30 décembre 1869, ce n'est pas la première fois que nous en faisons usage. Oui, vous avez le droit de discussion, de critique, d'appréciation, de refus même, tout ce que vous voudrez, en un mot, excepté le droit d'injure.

Mais dans le doute, dans l'insuffisance de renseignements, en présence d'une position acquise, sans conteste, depuis longues années, vous deviez vous abstenir, vous n'aviez pas le droit de trancher seuls la question, elle devait être portée au Préfet et à l'Evêque. Relisez l'article 93, visé par vous. Le voici : « Dans le cas où les communes sont obligées de suppléer à l'insuffisance des revenus des fabriques pour ces deux premiers chefs (traitement des vicaires et obligation de fournir le logement des curés, art. 37 et 92), le budget de la fabrique sera porté au conseil municipal, dûment convoqué à cet effet, pour y être délibéré ce qu'il appartiendra. La délibération du conseil municipal devra être adressée au Préfet, qui la communiquera à l'Evêque diocésain pour avoir son avis. Dans le cas où l'Evêque et le Préfet seraient d'avis différents, il pourra en être référé, soit par l'un, soit par l'autre, à notre ministre. »

Voilà pourquoi, Messieurs, les fabriques de la ville de Saumur, dans un langage si digne et si modéré, vous faisaient savoir qu'Elles en appelaient à l'autorité supérieure. Voilà pourquoi aussi M<sup>r</sup> l'Evêque, dans sa lettre du 18 août, vous déclarait qu'il avait retenu la cause.

Ah ! Messieurs, nous sommes inconvenants, dites-vous, dans notre langage ! Pourquoi intervenir les rôles ? Certes ! ce ne sont pas les hommes honorables qui ont signé les protestations et déclarations relatives à cette misérable affaire, qu'on peut accuser de s'être rendus coupables. Vous paraissez l'avoir si bien compris, qu'on ne retrouve plus sous votre plume ces gros mots du premier rapport, qui ont provoqué et amené l'orage. Vous avez essayé des paroles étudiées, arrondies, mais qui, malgré vos efforts et votre habileté, dissimulent mal votre pensée, et ne détruisent pas les blessures occasionnées par votre précédent langage.

Le vieil adage reste donc toujours entier : Ce qui est écrit est écrit.

Agréez, Messieurs, etc.

E. CESBRON, curé de Saint-Pierre.  
L. HENRY, curé de Saint-Nicolas.  
H. GRIGNON, curé de Nantilly.  
E. ROBINEAU, curé de la Visitation.

Nos courses de dimanche promettent plus qu'on ne s'y attendait. Sans parler des courses militaires, il reste engagés pour la course de haies (prix du chemin de fer) six chevaux, et cinq pour le grand steeple (prix du conseil général). Tous ces chevaux sont entre eux des concurrents sérieux ; ils ont déjà une brillante réputation sur le turf français.

Nous avons espéré, jusqu'au dernier moment, que M. le ministre de la guerre viendrait à Saumur, comme il l'avait annoncé, le 25 août, mais nous apprenons que la visite de M. de Cisse est ajournée jusqu'après son retour de Trouville.

## CONSEIL GÉNÉRAL

Du département de Maine-et-Loire.

DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1872.

Séance du lundi 19 août.

A deux heures de l'après-midi, tous les membres du Conseil général se trouvent réunis dans la salle ordinaire des séances.

Conformément aux termes de la loi, M. Mamert-Coullion, le doyen d'âge, prend place au fauteuil de la présidence, et M. de Cambourg, le plus jeune des membres, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire jusqu'à la formation du bureau.

On procède au scrutin pour la nomination du président.

Trente membres seulement sont présents.

M. de Civrac obtient	25 voix.
M. de Maillé,	1
Bulletins blancs,	4
	30 votants.

En conséquence, M. de Civrac est proclamé président du Conseil général.

M. de Civrac monte au fauteuil de la présidence et met aux voix l'élection des deux vices-présidents. Les voix se répartissent ainsi :

MM. Lemotheux,	25
Bruas,	24
Gennevraye,	1
Roussier,	1
De Rochebouët,	1
Max Richard,	1
Bulletins blancs,	7
	60

MM. Lemotheux et Bruas sont nommés vice-présidents.

On procède ensuite à l'élection des secrétaires.

MM. Gennevraye obtient	27 voix.
De Soland,	25
Richou,	2
De Cambourg,	2
Abellard,	2
Bulletins blancs,	2

MM. Gennevraye et de Soland sont nommés secrétaires.

M. Gennevraye prend place au bureau.

M. le président a la parole.

DISCOURS DE M. LE COMTE DE CIVRAC,

président du Conseil général.

Messieurs,

C'est seulement par l'expression d'une profonde reconnaissance que je puis répondre aux témoignages réitérés et si flatteurs de confiance que vous voulez bien me donner. Je vous dois en échange tout mon zèle, tout mon dévouement et une impartialité dont la presque unanimité de vos suffrages ferait pour moi-même un devoir rigoureux, si, avant tout, elle n'était pas dans ma volonté et, j'ose le dire, dans mon caractère. Votre concours affectueux, messieurs et chers collègues, m'a rendu et me rendra plus facile et douce une tâche qui était de nature à m'effrayer quand, la première fois, vous m'avez appelé à l'honneur de présider vos délibérations.

Le vide que nous pressentions, que nous redoutions lors de notre dernière session, s'est fait dans nos rangs ; le ciel n'a pas exaucé les vœux que nous lui adressions pour le rétablissement d'une santé qui nous était chère, ces vœux unanimement partagés, et dont notre collègue, l'honorable M. Bury, s'était fait avec cœur le touchant interprète.

Joseph d'Armaillé était pour plusieurs de nous, pour moi, en particulier, un ancien et excellent ami, pour tous un collègue estimé, aimé et méritant de l'être.

Il était impossible de le voir sans être aussitôt frappé de ces qualités exceptionnelles qui lui avaient valu l'affection générale.

On sentait vite tout ce qu'il y avait de délicatesse dans cet esprit aussi fin que cultivé, de droiture et de générosité dans ce noble cœur, de grâce, d'amabilité, de bienveillance pour les personnes dans ce caractère qui réservait sa fermeté pour le maintien des principes éternels et vrais auxquels sa saine raison s'était attachée et dont aucune circonstance n'a jamais en lui altéré la pureté. — Sa mort a été un deuil public pour le canton qui l'avait élu, pour une contrée tout entière qui l'aimait comme un de ses fils les meilleurs et les plus dévoués ; elle laissera parmi nous un pénible sentiment de tristesse et des regrets profonds que contribuera toutefois à adoucir le soin pieux avec lequel son successeur voudra, nous en sommes assurés, recueillir et conserver les traditions dont Joseph d'Armaillé lui a légué l'héritage.

L'honorable M. du Reau retrouvera en outre des souvenirs tout personnels dans cette enceinte où il a siégé autrefois et où de ses collègues d'une époque déjà bien éloignée, quelques rares survivants restent encore pour l'accueillir avec cordialité ; il rencontrera chez les successeurs de ceux qui n'y sont plus, avec le même accueil, un zèle égal pour le bien public, un amour semblable pour le département qui leur a confié ses intérêts et ses destinées !

Au souvenir de Joseph d'Armaillé, permettez-moi, messieurs, de rattacher celui d'un magistrat distingué qui l'a suivi de bien près dans la tombe et qui, avant d'être son concurrent, avait été, durant de longues années, votre collègue.

Lorsqu'au mois de mars 1858, le gouvernement de l'Empereur convoqua le Conseil général de Maine-et-Loire en session extraordinaire pour obtenir son adhésion à la translation, dans la ville de Cholet, du tribunal civil qui siégeait alors à Beaupreau, une majorité de 22 voix sur 31 votants repoussa énergiquement, malgré la pression exercée par le pouvoir, une mesure qu'elle condamnait comme illégale et fâcheuse.

Nommé rapporteur, l'honorable M. Saillard n'hésita pas, quels que fussent les liens qui l'attachaient au gouvernement, à accepter ces délicates fonctions.

Il fut le rédacteur d'une protestation qui restera un des titres d'honneur du Conseil général de Maine-et-Loire, un témoignage de sa courageuse indépendance. J'ai cru qu'il m'appartenait plus qu'à tout autre peut-être de payer ici une dette de reconnaissance, et, en rappelant ces faits, d'en faire sortir un hommage mérité à la mémoire de notre ancien collègue, M. Saillard... Heureux de rencontrer dans ceux qui furent nos adversaires ; comme

dans ceux qui le sont ou qui le seront plus tard, des points qui nous rapprochent, sur lesquels nous puissions confondre nos sentiments et nos idées, heureux d'échapper par quelques côtés à ces divisions qui sont la conséquence, l'effet inévitable de nos révolutions.

Dieu permette donc que l'ère funeste en soit enfin et à jamais fermée !

Dieu permette que l'union se fasse enfin dans les esprits et dans les cœurs pour le salut de la France ! pour sa prospérité et pour sa grandeur !

Sans vouloir entrer dans le domaine de la politique qui nous est interdit par la loi dont nous devons être les gardiens les plus fidèles, il me sera permis de constater, avec une réelle satisfaction, l'amélioration relative qui s'est produite dans l'état général du pays depuis notre session de 1871.

Le succès de l'emprunt, en nous laissant entrevoir le jour où le sol de la patrie cessera d'être foulé par l'étranger, nous a révélé la puissance prodigieuse du crédit public, la confiance que la France, malgré ses revers, inspire encore à l'Europe. — Un certain apaisement s'est fait dans les esprits, l'ordre s'est affermi...

A vous, messieurs et chers collègues, de le consolider par notre union, par nos efforts patriotiques, patients et continus, et peut-être serons-nous assez heureux pour voir le triomphe du bien sans qu'il nous le faille acheter par les excès du mal !

Nos efforts seront puissamment secondés par l'administrateur intelligent et actif qui a su si vite conquérir toutes nos affections, que le département est de plus en plus heureux de voir à sa tête, et dont l'administration déjà féconde nous promet pour un avenir prochain une abondante moisson !

Formation des commissions.

Conformément à la loi et à son règlement intérieur, M. le président invite les membres du Conseil à se réunir par arrondissement pour nommer cinq délégués, lesquels se réuniront aux membres du bureau pour la formation des commissions.

Les cinq membres délégués : MM. Walsh, Benoist, Mayaud, Grignon et d'Andigné, se retirent avec les membres du bureau.

A 4 heures, la séance publique est reprise, et M. le président proclame les commissions ainsi formées :

1<sup>re</sup> commission. — Finances et budget :

MM. Bury,  
Roussier,  
Lemotheux,  
Abellard,  
De Soland,  
Gaillard,  
Bruas.

2<sup>e</sup> commission. — Enfants assistés, hospices, aliénés, prisons et bâtiments départementaux :

MM. Max-Richard,  
De Civrac,  
Gennevraye,  
Grignon,  
Guibourg,  
Mamert-Coullion,  
De Pontgibaud,  
Maillé.

3<sup>e</sup> commission. — Routes, chemins vicinaux, canaux, navigation et chemins de fer :

MM. Du Reau,  
De Mieulle,  
Benoist,  
Richou,  
Paul Mayaud,  
Le Chat de Tessecourt,  
D'Andigné,  
Juchault,  
De Maillé,  
Gigot,  
J. de Cambourg.

4<sup>e</sup> commission. — Agriculture, instruction primaire, commerce, industrie et affaires diverses :

MM. Chevalier,  
Parage-Farran,  
Comte Walsh,  
Général de Rochebouët,  
De Chemellier,  
Richard,  
Arnoüs-Rivière,  
De la Bourdonnaye.

M. le président lit des lettres de MM. de Maillé et Parage-Farran présentant leurs excuses de ne pouvoir assister à cette séance d'ouverture.

Le dossier concernant l'élection de M. du Reau, dans le canton de Montreault, est remis à la première commission.

La séance générale est levée.

Le secrétaire,

M. GENNEVRAYE.

Nous apprenons que le champ sur lequel se trouve le fameux tumulus de Bougon sera mis en vente le 1<sup>er</sup> septembre, sur la mise à prix de 860 fr. Ce monument celtique est un des plus remarquables de nos contrées, et il serait déplorable de le laisser mutiler ou disparaître. C'est à la Société de Statistique des Deux-Sèvres de prendre l'initiative pour veiller à la conservation de ce tumulus, soit en l'achetant au nom de la Société, soit en ouvrant une souscription afin d'en faire l'acquisition.

Il ne donne aucune valeur à ce champ, car il sera plutôt un sujet de dépense que de produit pour celui qui en deviendra possesseur.

La vente aura lieu dans les bâtiments de la métairie de Bougon. (La Gâtine.)

RECETTE PARTICULIÈRE DES FINANCES DE SAUMUR.

La liquidation de l'Emprunt a lieu du 20 au 31 août.

Les titres qui ne seraient pas retirés à cette dernière date seront libérés d'office de tous leurs termes.

Les audiences de vacations du tribunal de commerce de Saumur sont fixées ainsi qu'il suit :

- 1<sup>re</sup> audience, vendredi 13 septembre 1872;
- 2<sup>e</sup> — vendredi 27 septembre 1872;
- 3<sup>e</sup> — vendredi 11 octobre 1872;
- 4<sup>e</sup> — vendredi 25 octobre 1872;

La première audience après vacation est fixée au lundi 4 novembre 1872.

Le greffier du Tribunal, CH. PITON.

Dernières Nouvelles.

On vient de découvrir dans la ville d'Apt une fabrique clandestine de poudre.

L'attention de la police fut mise en éveil en apprenant qu'un nommé Audoin avait été grièvement blessé à la suite d'une explosion.

Les recherches amenèrent la découverte de l'atelier de poudre où Audoin avait été blessé par une explosion, au moment où il fabriquait 6 kilogrammes de poudre.

Dans cette fabrique, on a trouvé : 4,200 grammes d'alun, 520 grammes de salpêtre, 370 grammes de charbon pilé, 250 grammes de soufre, du salpêtre dissous dans l'eau, un pilon en bois et un mortier en pierre pesant 97 kilogrammes.

Ces objets ont été saisis et quelques arrestations ont été faites.

On donne comme imminent l'envoi d'une circulaire du ministre de l'intérieur recommandant aux préfets d'interdire toute manifestation à l'occasion du 4 septembre.

La circulaire ferait ressortir qu'aucun prétexte ne doit être donné pour troubler l'ordre et nuire à l'apaisement des esprits.

La promotion du nonce, M<sup>sr</sup> Chigi, et de M<sup>sr</sup> Guibert, archevêque de Paris, à la dignité de cardinal, paraît certaine.

Dom Ferdinand de Portugal quitte aujourd'hui Paris.

La faculté de versement intégral des souscriptions admises pour l'Emprunt étant annoncée par la Trésorerie, des mesures sont attendues incessamment, de la part du ministère des finances, pour hâter la délivrance des titres définitifs aux souscripteurs.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Dimanche 25 août 1872.

A l'occasion des Courses, spectacle extraordinaire, donné par la troupe du théâtre de Tours, sous la direction de M. BLANDIN.

La Joie de la Maison, comédie en 3 actes, de MM. Decourcelle et Anicet Bourgeois.

Le Moulin Joli, opérette en 1 acte.

Recette contre les belles-mères, vaudeville en 1 acte.

LE CHOCOLAT-MENIER SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (I-ère), 25 août.

Monsieur, — La Revalésière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horrible-

ment souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalésière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé. F. PERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalésière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc. BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co., 26, place Vendôme, Paris.

Bulletin commercial et agricole.

Doûé. — Marché du 19 août 1872.

Froment, l'hectolitre, 19 fr. — Orge, 10 fr. — Avoine, 7 fr.

Haricots, 38 fr.

Bœuf, 1 50 le kilo. — Veau, 1 70. — Mouton, 1 80. — Cochon, 1 80.

Bois, 9 fr. le stère. — Charbon de bois, 12 fr. l'hect. — Charbon de frasil, 5 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 AOUT 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %/100, jouissance 1 <sup>er</sup> jany. 71.	55 55	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	912 50	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	390	»	»
4 1/2 %/100, jouiss. 22 septembre.	80 75	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	637 50	2 50	»	Canal de Suez, jouiss. jany. 70.	433 75	»	»
4 %/100, jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier	441 25	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	510	»	»
5 %/100, Emprunt	85 70	»	»	Crédit foncier d'Autriche	965	17 50	»	Société autrichienne, j. jany.	»	»	»
Emprunt 1872	88 90	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	415	»	5				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	212	»	»	Est, jouissance nov.	528 75	3 75	»	OBLIGATIONS.			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	386	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	863 75	»	»	Orléans	287	»	»
— 1865, 4 %/100	440	»	»	Midi, jouissance juillet.	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	281 25	»	»
— 1869, 3 %/100, t. payé.	279	»	1 50	Nord, jouissance juillet.	987 50	10	»	Est	278 75	»	»
— 1871, 3 %/100, 70 fr. payé.	252 25	»	»	Orléans, jouissance octob.	860	3 75	»	Nord	296	»	»
— libéré	263 50	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	826 25	3 75	»	Ouest	278 75	»	»
Banque de France, j. juillet.	4120	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	720	»	»	Midi	280	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	647 50	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	»	»	»	Deux-Charentes	276 25	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	510	»	»	Société Immobilière, j. jany.	»	»	»	Vendée	263 75	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir,	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 44 — — soir,	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M<sup>re</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE ARRETER OU LOUER A L'AMIABLE.

LE MOULIN DU BAS-NEUIL

Situé sur le canal de la Dive, commune de Neuil-sur-Dive.

Ce moulin, nouvellement monté, avec trois paires de meules, des bluteries et accessoires, convient parfaitement pour le commerce et la pratique.

Il pourra être annexé environ 8 hectares de prés et marais, joignant le moulin.

S'adresser, pour tous renseignements, à MM. ECOT, banquiers à Montreuil-Bellay, ou à M<sup>re</sup> GALBRUN, notaire. (430)

Etude de M<sup>re</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A AFFERMER

LA FERME DE LA GREZILLE.

Sise au bourg de Montreuil-Bellay, Contenant 50 hectares. S'adresser à M<sup>re</sup> GALBRUN, notaire.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie. S'adresser au bureau du Journal.

Etude de M<sup>re</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE LA BRARDERIE

Ensemble ou séparément. Près le bourg de St-Lambert, logement de maître avec jardin, bâtiment de fermier, servitudes, ouche, contenant 3 hectares 56 ares. S'adresser audit notaire.

A VENDRE

Ensemble ou séparément. UNE MAISON ET UN JARDIN de 3 hectares, place du Chardonnet, avec sortie sur la Levée d'Enceinte. S'adresser à M. YVON, entrepreneur des fumiers de l'Ecole de cavalerie, à Saumur. (146)

Etude de M<sup>re</sup> GUERET, notaire à Brain.

AFFERMEMENT DE LA CHASSE

Sur les Communs de La Breille. Le Maire de La Breille donne avis que le dimanche 25 août 1872, à deux heures après midi, à la Mairie de La Breille, par le ministère de M<sup>re</sup> GUERET, il sera procédé à l'affermement du droit de chasse sur les landes et bois de ladite commune, contenant 125 hectares. La mise à prix est fixée à 50 francs. Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>re</sup> GUERET, notaire à Brain, dépositaire du cahier des charges.

A LOUER

VASTE MAISON ET MAGASINS.

Rue Saint-Jean (ancien café Veron).

S'adresser à M. BIGNON, le tailleur, ou à M. MOLLAY, rue Bodin. (390)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT, UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. FORGE. (98)

BAINS DE MER

DE PORNICHET.

A LOUER

MAISON GARNIE

Sur la plage. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE CALÈCHE AVEC SES ÉQUIPAGES. Prix : 800 francs. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Au Commerce et à l'Industrie.

La Maison DAVIS-HENRY et Co

Commission - Bank, 23, Chaussée d'Antin, Paris ( Succursales à l'Etranger ).

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. Donne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Etrangères. Procure aux Banquiers, Négociants et Industriels, pour les seconder dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Bordereaux sur tous pays. Renseignements privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) (333)

BUREAU STÉNOGRAPHIQUE DES FRÈRES DUPLOYÉ

12, Rue Notre-Dame-de-Nazareth, à Paris

TRAVAUX STÉNOGRAPHIQUES DE TOUS GENRES ET POUR TOUS PAYS Mot pour mot garanti.

COURS DE STÉNOGRAPHIE fait par M. Duployé, à l'Ecole normale supérieure, à l'Ecole polytechnique, et dans grand nombre d'autres établissements (avec ce livre on peut apprendre la sténographie sans maître). franco. 0 fr. 50 MÉTHODE PLUS COMPLÈTE DE STÉNOGRAPHIE DUPLOYÉ, franco. 1 50 MÉTHODE TRÈS COMPLÈTE (6<sup>e</sup> édition, tirée à 20.000 exemplaires) franco. 3 PETITE MÉTHODE POUR ECOLES (2<sup>e</sup> édition, 10 exemplaires) franco. 1

Ces livres sont envoyés FRANCO contre des mandats ou des timbres poste adressés à M. Duployé, 12, rue Notre-Dame-de-Nazareth, à Paris.

Ils se trouvent aussi chez MM. HACHETTE, HENRI ANIÈRE, SCHULZ, ALLOUARD, BRAY, PAUL DUPONT, et chez tous les principaux libraires de Paris, de la Province et de l'Etranger.

Sur demande, envoi franco du catalogue de la Bibliothèque et des Journaux sténographiques.

Certifié par l'imprimeur soussigné.